

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 17 novembre 2023

L'an 2023 et le 17 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 14/11/2023

Date d'affichage : 14/11/2023

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

A été nommée secrétaire : M. GAUME Stéphane

Ordre du jour :

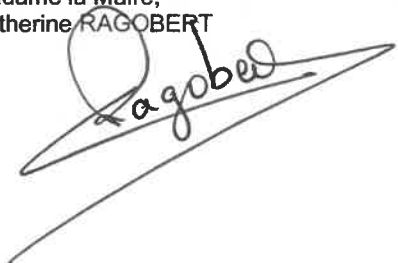
- Rapport d'activité 2022 SITOMAP
- Décisions modificatives budgétaires
- Tarif des prestations municipales 2024
- Choix devis alarme ateliers communaux
- Approbation dossier sécurisation rue de la Gare
- Demande de subvention DETR/DSIL
- Demande de subvention Département
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente a été approuvé.

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	Décision
1	9-1/2023	Rapport d'activité 2022 SITOMAP	Approbation
2	9-2/2023	Décisions modificatives n° 2 - budget 2023	Approbation
3	9-3/2023	Tarifs 2024 : location salle Jacques Poisson	Approbation
4	9-4/2023	Tarifs 2024 : location Salle Poisson associations	Approbation
5	9-5/2023	Tarifs 2024 : Encart publicitaire bulletin municipal	Approbation
6	9-6/2023	Tarifs 2024 : concessions cimetière	Approbation
7	9-7/2023	Tarifs 2024 : Redevance occupation privative	Approbation
8	9-8/2023	Choix devis alarme ateliers communaux	Approbation

9	9-9/2023	Approbation dossier sécurisation rue de la Gare	Approbation
10	9-10/2023	Demande de subvention DETR/DSIL	Approbation
11	9-11/2023	Demande de subvention Département	Approbation

En mairie, le 20/11/2023
Madame la Maire,
Catherine RAGOBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Ragobert', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance
Stéphane GAUME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Gaume', written over a horizontal line.

République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 22/11/2023
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 17 novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile,
MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER
Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND
Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

A été nommé secrétaire : M. GAUME Stéphane

9-1/2023 – Rapport d'activité 2022 SITOMAP

Madame Catherine RAGOBERT, présente le rapport d'activité 2022 du SITOMAP, puis demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité dont un exemplaire leur a été transmis avec la convocation.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

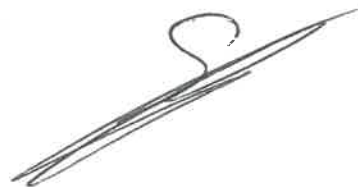
- **Prennent acte** du rapport d'activité 2022 du SITOMAP.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/11/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT




Le secrétaire de séance,
Stéphane GAUME



République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

L'an 2023, le 17 novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 22/11/2023
Et
Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. GAUME Stéphane

9-2/2023 – Décisions modificatives n° 2 - budget 2023

Madame Catherine RAGOBERT propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives du budget 2023 présentées ci-dessous :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
61521 : - 120 €	042 : + 580 €
673 : + 500 €	
681 : + 200 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
2131 : - 650 €	
040 : + 580 €	
165 : + 70 €	

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDENT** d'apporter au Budget primitif 2023 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises telles que jointes en annexe,
- **DÉLÈGUENT** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les écritures nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/11/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT




Le secrétaire de séance,
Stéphane GAUME



45228

COLLECTIVITE DE NIBELLE

Code INSEE

Commune de Nibelle

DM n°2 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	120.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	120.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-72 : Production immobilisée	0.00 €	0.00 €	0.00 €	580.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	580.00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	120.00 €	700.00 €	0.00 €	580.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0.00 €	580.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	580.00 €	0.00 €	0.00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	70.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	70.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131 : Constructions bâtiments publics	650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	650.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		580.00 €		580.00 €

République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 22/11/2023
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 17 novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

A été nommé secrétaire : M. GAUME Stéphane

9-3/2023 – Tarifs 2024 : location salle Jacques Poisson

Madame Catherine RAGOBERT demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

• **DÉCIDENT** l'application des tarifs ci-dessous :

	Particuliers commune	Particuliers hors commune
▪ ½ journée	75€	150€
▪ 1 jour	180€	310€
▪ 2 jours	310€	450€

Supplément chauffage du 1^{er} octobre au 30 avril : 25€ par jour pour les particuliers de la commune et les particuliers hors commune

Les tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024 et concernent également les locations effectuées en 2023 pour l'année 2024.

Les recettes correspondantes seront perçues à l'article 7588 – produits de gestion courante-de la section de Fonctionnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/11/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,
Stéphane GAUME

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 17 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 22/11/2023
Et
Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. GAUME Stéphane

9-4/2023 – Tarifs 2024 : location Salle Poisson associations

Madame Catherine RAGOBERT, demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de location de la salle polyvalente à appliquer aux associations à compter du 1^{er} janvier 2024. Il est décidé de proposer :

Associations dont le siège social est situé sur la commune et Associations intercommunales auxquelles est liée la commune de NIBELLE :

- Gratuit pour les réunions et manifestations à but non lucratif
- 30 € par jour pour les manifestations à but lucratif dans la période du 1^{er} octobre au 30 avril
- 15 € par jour pour les manifestations à but lucratif dans la période du 1^{er} mai au 30 septembre

La facturation pour chauffage/électricité auprès de ces associations et les titres de recette correspondants seront établis annuellement avant le 31 décembre de l'année en cours.

Associations dont le siège social n'est pas situé sur la commune : tarifs identiques à ceux appliqués aux particuliers de la commune avec supplément chauffage de 25€/j dans la période du 1^{er} octobre au 30 avril.

soit :	1/2 journée (réunion, vin d'honneur) :	75 €
	Une journée :	180 €
	Deux journées :	310 €

Ces tarifs incluent toutes les charges éventuelles. Ils s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024 et concernent également les locations effectuées l'année 2023 pour 2024.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVENT** ces propositions
- **DÉCIDENT** l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID : 045-214502288-20231122-9_4_2023-DE



Les recettes correspondantes seront perçues à l'article 7588 – produits de gestion courante-de la section de Fonctionnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/11/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT




Le secrétaire de séance,
Stéphane GAUME



République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 22/11/2023
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 17 novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile,
MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER
Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND
Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

A été nommé secrétaire : M. GAUME Stéphane

9-5/2023 – Tarifs 2024 : Encart publicitaire bulletin municipal

Madame Catherine RAGOBERT invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur les tarifs à appliquer pour les encarts publicitaires à compter du 1er janvier 2024 dans le bulletin municipal de NIBELLE.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DÉCIDENT** de maintenir les tarifs appliqués en 2023 soit :

	<u>¼ page</u>	<u>½ page</u>
▪ La parution annuelle	45€	90€
▪ Pour deux parutions	80€	160€

Les recettes correspondantes sont perçues à l'article 7588 - produits de gestion courante - de la section de Fonctionnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/11/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT




Le secrétaire de séance,
Stéphane GAUME



République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 22/11/2023
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 17 novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît
Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

A été nommé secrétaire : M. GAUME Stéphane

9-6/2023 – Tarifs 2024 : concessions cimetière

Madame Catherine RAGOBERT demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs à appliquer pour les concessions de terrain dans le cimetière communal à compter du 1er janvier 2024.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

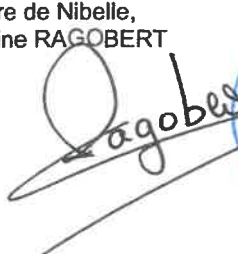

• **DÉCIDENT** de fixer ainsi les tarifs :

- Concession perpétuelle : 350€ trentenaire : 147€
- Cave urne perpétuelle : 150€ trentenaire : 87€

• **CONFIRMENT** l'inscription des recettes à l'article 70311 - Concession dans les cimetières.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/11/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,
Stéphane GAUME



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 17 novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile,
MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry,
SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 22/11/2023
Et
Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. GAUME Stéphane

9-7/2023 – Tarifs 2024 : Redevance occupation privative

Madame Catherine RAGOBERT demande aux membres du Conseil Municipal de décider du tarif à appliquer en 2024 pour la redevance d'occupation privative du domaine public qui a été instaurée à compter du 1er janvier 2016 par la délibération 2015/81.

Considérant que des commerçants peuvent être amenés à occuper une partie du domaine public situé à proximité de leur local commercial,
Considérant que cette redevance, au vu du Code Général des Collectivités Territoriales doit être payable d'avance et annuellement,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDENT** d'en maintenir ainsi le montant :

- part fixe : 1 €
- part variable : 0.50 € par m²

- **DÉLÈGUE** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT, Maire pour délivrer les autorisations ou permis de stationnement nécessaires aux commerçants qui pourraient être concernés par l'application de cette redevance.

Les recettes seront inscrites à l'article 70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/11/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT




Le secrétaire de séance,
Stéphane GAUME



République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

L'an 2023, le 17 novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE PITHIVIERS

Le : 22/11/2023

Et

Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. GAUME Stéphane

9-8/2023 – choix devis alarme ateliers communaux

Madame Catherine RAGOBERT rappelle qu'à la suite du cambriolage des ateliers communaux début juillet a été évoquée l'installation d'une alarme dans ces locaux. Deux devis sont présentés :

Alarme ateliers communaux	Date	Montant HT	Montant TTC
SARL Boursin	22/09/2023	2 426,80 €	2 912,16 €
SARL Belloeil Surveillance	31/10/2023	2 545,00 €	3 054,00 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la nécessité de cette installation,
- **APPROUVENT** le devis de la SARL BOURSIN, pour un montant de 2 426.80€ HT soit 2 912.16€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 2131,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/11/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT




Le secrétaire de séance,
Stéphane GAUME



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 17 novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît
 Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE PITHIVIERS
 Le : 22/11/2023
 Et
 Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. GAUME Stéphane

9-9/2023 – Approbation dossier sécurisation rue de la Gare

Madame la Maire rappelle que le projet de sécurisation de la rue de la Gare a été présenté lors de la séance du 13 octobre 2023.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 121 700.00€ HT, soit 146 040.00€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTENT** le projet de sécurisation de la rue de la Gare,
- **ADOPTENT** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	RECETTES en % HT				
	Dépenses HT	Dépenses TTC			
Maîtrise d'œuvre	10 800 €	12 960 €	DETR	48 680,00 €	40,0%
Relevé topographique et recherche amiante	2 500 €	3 000 €	Département (Volet 3)	48 680,00 €	40,0%
Travaux y compris installation et signalisation du chantier	96 000 €	115 200 €	AUTOFINANCEMENT	24 340,00 €	20,0%
Panneaux de signalisation, marquage et divers	12 400 €	14 880 €			
TOTAL	121 700,00 €	146 040,00 €	TOTAL	121 700,00 €	

- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 en section d'investissement - au compte 2151,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 20/11/2023
 La Maire de Nibelle,
 Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,
 Stéphane GAUME

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 17 novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît
 Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE PITHIVIERS
 Le : 22/11/2023
 Et
 Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. GAUME Stéphane

9-11/2023 – Demande de subvention Département

Le projet de sécurisation de la rue de la Gare venant d'être approuvé. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 121 700€ HT, soit 146 040€ TTC.

Madame Catherine RAGOBERT informe que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental (volet 3) ainsi qu'aux crédits d'État administrés par le Département.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTENT** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	RECETTES en % HT	
	Dépenses HT	Dépenses TTC
Maîtrise d'oeuvre	10 800 €	12 960 €
Relevé topographique et recherche amiante	2 500 €	3 000 €
Travaux y compris installation et signalisation du chantier	96 000 €	115 200 €
Panneaux de signalisation, marquage et divers	12 400 €	14 880 €
TOTAL	121 700,00 €	146 040,00 €
	DETR	48 680,00 €
	Département (Volet 3)	48 680,00 €
	AUTOFINANCEMENT	24 340,00 €
	TOTAL	121 700,00 €
		40,0%
		40,0%
		20,0%

- **SOLLICITENT** une subvention auprès du Conseil Départemental, correspondant à 40 % du montant HT du projet, soit 48 680.00€.
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 en section d'investissement - au compte 2152,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/11/2023

La Maire de Nibelle,
 Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
 Stéphane GAUME

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 17 novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît
 Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en SOUS-PREFECTURE DE
 PITHIVIERS
 Le : 22/11/2023
 Et
 Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. GAUME Stéphane

9-10/2023 – Demande de subvention DETR/DSIL

Le projet de sécurisation de la rue de la Gare venant d'être approuvé, Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 121 700€ HT, soit 146 040€ TTC. Il convient de mettre en œuvre son financement. Madame Catherine RAGOBERT informe que le projet est éligible à la DETR.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTENT** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	RECETTES en % HT				
	Dépenses HT	Dépenses TTC			
Maîtrise d'oeuvre	10 800 €	12 960 €	DETR	48 680,00 €	40,0%
Relevé topographique et recherche amiante	2 500 €	3 000 €	Département (Volet 3)	48 680,00 €	40,0%
Travaux y compris installation et signalisation du chantier	96 000 €	115 200 €	AUTOFINANCEMENT	24 340,00 €	20,0%
Panneaux de signalisation, marquage et divers	12 400 €	14 880 €			
TOTAL	121 700,00 €	146 040,00 €	TOTAL	121 700,00 €	

- **SOLLICITENT** une subvention auprès de l'État, correspondant à **40%** du montant HT du projet, soit 48 680€.
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 en section d'investissement - au compte 2152.
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 20/11/2023
 La Maire de Nibelle,
 Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,
 Stéphane GAUME